



Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le 10/04/2019
ID : 063-200071199-20190328-CCPL_2019_37-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019
Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-37 : BUDGET ANNEXE ZA LHERAT 2019

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Monsieur le Vice-Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe ZA Lhérat 2019.

Après examen du budget annexe ZA Lhérat 2019, Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver ce budget :

- qui s'équilibre en section de fonctionnement à 726 027,92 €,
- qui fait apparaître en section d'investissement un montant de dépenses à 654 435,28 €
et un montant de recettes à 683 327,92 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter le budget annexe ZA Lhérat 2019 tel que présenté c'est-à-dire par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 10/04/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD



